

**Complément d'avis n° 2017/12-02
relatif à l'accréditation de
l'Institut scientifique et polytechnique dit Institut Galilée
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n°2017/12-02 : « Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes ainsi que d'une injonction relative à la spécialité Informatique : Pour la rentrée 2018, ramener le nombre de crédits ECTS apportés par les périodes en entreprise à une valeur comprise entre 60 et 90 (FISA). »

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut scientifique et polytechnique dit Institut Galilée ;
- Vu la note de synthèse établie par Bernard PINEAUX, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte avec réserves du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON